

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Développement et animation des territoires	265

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 132-7,L 132-11,L 153-16 et R 153-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 30 juin 2011 relative à l'approbation du règlement d'intervention du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques, modifié par la délibération du Conseil régional les 27 et 28 juin 2013.
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 5 et 6 février 2015 relative à l'approbation du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 et notamment son volet territorial,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, relative à l'approbation des grands principes des Contrats Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 du Conseil régional approuvant la nouvelle mesure du Pacte régional pour la ruralité « Accompagner les projets favorisant la mobilité en milieu rural »,
- VU** la délibération du Conseil régional en dates des 9 et 10 juillet 2020 du Conseil régional approuvant le règlement d'intervention du fonds « Pays de la Loire relance investissement communal »,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil permanente du Conseil régional en date du 8 juillet 2013 approuvant le modèle de convention-type d'attribution des subventions relatives au Fonds régional d'Etudes Stratégiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 juillet 2013 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional de Cap Atlantique, pour un montant d'aide régionale de 4 322 000 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 novembre 2015 approuvant la convention n°2015_10083 et attribuant une subvention de 13 838 euros à la Communauté de communes Terres de Montaigu pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan local de l'habitat (PLH).
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014 relative à l'approbation du règlement d'intervention régional du dispositif en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant les termes du règlement d'aide régionale à la revitalisation des centre-bourgs,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant le cadre d'intervention des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, pour un montant d'aide régionale de 2 439 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique, pour un montant de dotation de 4 755 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, pour un montant de dotation de 3 060 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon, pour un montant de dotation de 2 225 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Baugeois-Vallée, pour un montant de dotation de 2 800 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sud Estuaire, pour un montant de dotation de 1 541 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, pour un montant de dotation de 3 361 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, pour un montant de dotation de 1 346 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays Vallée de la Sarthe, pour un montant de dotation de 906 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Challans Gois Communauté, pour un montant de dotation de 2 485 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée, pour un montant de dotation de 3 134 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne, pour un montant de dotation de 1 182 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017

relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération, pour un montant de dotation de 4 587 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Mayenne Communauté pour un montant de dotation de 2 992 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la commune de l'Île d'Yeu, pour un montant de dotation de 1 253 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Agglomération Saumur Val de Loire, pour un montant de dotation de 7 591 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 9 100 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Grand Lieu pour un montant de dotation de 1 313 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Nantes Métropole pour un montant de dotation de 17 000 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois, pour un montant de dotation de 2 486 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays des Herbiers pour un montant de dotation de 1 343 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour un montant de dotation de 2 475 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour un montant de dotation de 6 146 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 approuvant la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de La Flèche - Sablé-sur-Sarthe,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays de la Haute Sarthe pour un montant de dotation de 2 040 000 € pour la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE pour un montant de dotation de 6 032 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays de Pouzauges pour un montant de dotation de 1 191 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de Laval Agglomération pour un montant de dotation de 5 575 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Perche Sarthois, pour un montant de dotation de 5 062 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour un montant de dotation de 1 500 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019, modifiant le règlement d'intervention relatif au Fonds régional d'urgence – Disposition particulières d'intervention au titre des intempéries de mai et juin 2018 préalablement approuvé par la Commission permanente du 13 juillet 2018,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Mans, pour un montant de dotation de 1 383 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du PETR Pays Vallée du Loir, pour un montant de dotation de 4 382 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juin 2019 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Le Mans Métropole, pour un montant de dotation de 3 900 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral pour un montant de dotation de 1 418 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant les termes de l'Appel à manifestation d'Intérêt pour l'année 2020 : « Solutions innovantes pour la mobilité des territoires »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 et Contrats de Développement Métropolitain (CDM) :

AUTORISE

la modification du mode opératoire approuvé le 3 février 2017 prolongeant les Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 et Contrats de Développement Métropolitain (CDM) jusqu'au 30 septembre 2021, figurant en 1.1 - annexe 1.

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 du règlement budgétaire et financier adopté lors du conseil régional des 9 et 10 juillet 2020

APPROUVE

le modèle d'avenant-type aux contrats actant cette prolongation, figurant en 1.1 - annexe 2.

Loire-Atlantique

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 74 248 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 1.

APPROUVE

la modification de la dépense éligible et de la subvention régionale des quatorze actions concernant l'achat de véhicules électriques portées par les collectivités de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique - 44) au titre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 2.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 62 125 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 3.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région

(CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 3.

APPROUVE

l'augmentation de la subvention régionale de l'action « aménagements et développement du stationnement vélo » (arrêté N°2019_04226) portée par CAP Atlantique au titre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique à hauteur de 51 483 € sans modification de la dépense éligible.

APPROUVE

l'augmentation de la subvention régionale de l'action « l'accompagnement à la réalisation d'un projet de territoire » (arrêté N°2019_15538) du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de la Communauté de communes du Sud Estuaire portée par la Communauté de communes du Sud Estuaire à hauteur de 45 000 € pour une dépense éligible actualisée à hauteur de 63 780 € TTC.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 240 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 4.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 4.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 133 462 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Grand Lieu (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 5.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Grand Lieu comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 5.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 685 407 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice de tiers figurant en 1.1.3 - annexe 6.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 6.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 170 677 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Nantes Métropole (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice de tiers figurant en 1.1.3 - annexe 7.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Nantes Métropole comme indiqué dans le tableau

figurant en 1.1.3 – annexe 7.

Maine-et-Loire

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 876 366 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 8.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 8.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 448 735 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 9.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 9.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 2 812 867 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 10.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 10.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 439 132 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 11.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) d'Angers Loire Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 11.

Mayenne

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 80 085 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon (Mayenne -53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 12.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région

(CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Craon comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 12.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 375 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (Mayenne -53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 13.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 13.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 469 861 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Mayenne Communauté (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 14.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Mayenne Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 14.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 156 010 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 15.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 15.

Sarthe

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 460 000 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 16.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 16.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 91 874 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 17.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois comme indiqué dans le

tableau figurant en 1.1.3 – annexe 17.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 87 050 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexes 18 et 19.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexes 18 et 19.

ATTRIBUE

dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée, un montant total de subvention de 38 500 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 20.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 20.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 20 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 20 000 € en autorisation d'engagement pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 20.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 20.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 221 090 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 21

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 21.

APPROUVE

les termes de la convention d'attribution de la subvention accordée au titre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois pour l'opération « Délocalisation de la Maison Familiale Rurale de Nogent le Bernard vers Thorigné sur Dué » (Sarthe - 72), figurant en 1.1.3 – annexe 22.

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 238 200 € pour les actions du Contrat Territoires-Région

(CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 23.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 23.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 68 534 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays Vallée de la Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexes 24 et 25.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays Vallée de la Sarthe comme indiqué dans les tableaux figurant en 1.1.3 - annexes 24 et 25.

APPROUVE

les listes des actions et crédits régionaux mobilisés pour le Nord Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 telles que figurant en 1.1.3 - annexes 17 à 19.

APPROUVE

les listes des actions et crédits régionaux mobilisés pour le Perche sarthois (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 telles que figurant en 1.1.3 - annexe 21.

APPROUVE

les actions et les crédits régionaux mobilisés pour le Sud Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 tels que figurant en 1.1.3 - annexe 23.

Vendée

APPROUVE

la modification du montant de la subvention régionale attribuée à la Communauté de communes de Challans-Gois Communauté pour l'action « Construction d'un centre aquatique » (arrêté n°2018_02951), inscrite au Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Challans-Gois Communauté, qui s'élève désormais à 1 785 000 €, sans modification de la dépense subventionnable.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 372 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 26.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 26.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 81 541 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (Vendée - 85) au bénéfice

des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 27.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 27.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 400 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Commune de l'Île d'Yeu (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 28.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Commune de l'Île d'Yeu comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 28.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 130 581 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 29.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 29.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 22 243,60 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 30.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 30.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 1 355 597,48 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 – annexe 31.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 – annexe 31.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 972 500 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 – annexe 32.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-

Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 32.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 43 992,34 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 33.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 33.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 779 900 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 34.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 34.

ATTRIBUE

un montant total de subvention de 406 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 35.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 35.

Dans le cadre de l'exécution du dispositif transitoire 2016 :

APPROUVE

la prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 de la durée de validité de la subvention attribuée par délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, relative à l'opération d'extension de la zone d'activités économiques « Les Pinières 2 » à Saint-Hilaire-le-Voust au titre du dispositif transitoire 2016 de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie (Vendée - 85) (arrêté d'attribution n°2016_11123).

Dans le cadre de l'exécution des Nouveaux contrats régionaux (Ncr) :

Loire-Atlantique

AUTORISE

le versement de plusieurs acomptes pour l'action du Nouveau contrat régional 2013-2016 de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) « Reconstruction de l'espace aquatique AQUABAULE » par CAP Atlantique (arrêté N°2013_08785).

AUTORISE

la prorogation de l'arrêté 2013_06662 jusqu'au 12 novembre 2021 de l'action 4 du Nouveau contrat régional 2013-2016 de la fédération de Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) « Amélioration des déchetteries » au bénéfice de la Communauté d'agglomération de Pornic agglomération de Retz.

Dans le cadre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 48 000 € pour le financement des études et/ou stratégies au bénéfice des tiers figurant en 1.5 - annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires mentionnés en 1.5 - annexe 1 conformément au modèle de convention-type approuvé par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2013.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses.

APPROUVE

les termes de la convention modificative n°2 à la convention modificative n°2015_10083 approuvée le 14 février 2020 et signée le 21 février 2020 avec la Communauté de communes Terres de Montaigu (Vendée - 85) pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan local de l'habitat (PLH).

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention modificative telle que figurant en 1.5 - annexe 2.

Dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 398 507 € pour les 12 dossiers, figurant en 2.1 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.1 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 30 avril 2018 pour la mise en paiement de la subvention de 50 000 € attribuée à la Commune de Méral (Mayenne - 53) par arrêté n° 2019_15923 lors de la Commission permanente du 15 novembre 2019.

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 28 janvier 2019 pour la mise en paiement de la subvention de 35 309 € attribuée à la Commune de Beauvoir-sur-Mer (Vendée - 85) par arrêté n° 2019_08839 lors de la Commission permanente du 12 juillet 2019.

ANNULE

la subvention d'un montant de 50 000 € accordée à la Commune de Vair-sur-Loire (Loire-Atlantique - 44) par délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019 (arrêté

2019_08846) pour la réhabilitation de la mairie sur la Commune déléguée de Saint-Herblon.

ANNULE

la subvention d'un montant de 23 552 € accordée à la Commune de Belleville-sur-Layon (Maine-et-Loire - 49) par délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2017 (arrêté 2017_07142) pour la création d'une maison de services au public sur la Commune déléguée de Thouarcé.

ANNULE

la subvention d'un montant de 4 148 € accordée à la Commune de Saint-Georges-le-Gaultier (Sarthe - 72) par délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019 (arrêté 2019_14494) pour la mise aux normes de la salle des fêtes.

ANNULE

la subvention d'un montant de 23 511 € accordée à la Commune d'Avezé (Sarthe - 72) par délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 (arrêté 2020_06201) pour les travaux de réfection de la rue de Jault.

APPROUVE

la modification du montant de la dépense éligible à hauteur de 749 384,96 € HT, au lieu de 802 035 € HT, pour la construction d'un pôle commercial, sans modification du montant de la subvention attribuée à la Commune de Saint-Julien-des-Landes (Vendée - 85), par arrêté n° 2018_08111 lors de la Commission permanente du 13 juillet 2018 pour un montant de subvention de 50 000 €.

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles :

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 65 361 € pour soutenir 4 projets d'investissements scolaires portés par les Communes figurant en 2.2 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou la rénovation de leurs écoles.

AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 1.

ANNULE

la subvention d'un montant de 44 984 € accordée à la Commune de Saint-Rémy-de-Sillé (Sarthe - 72) par délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019 (arrêté 2019_16023) pour la construction d'une salle de motricité.

Dans le cadre du Soutien régional à des projets territoriaux solidaires :

APPROUVE

la prorogation, jusqu'au 2 avril 2022, de l'arrêté d'attribution n° 2015_08684 afin de permettre l'achèvement de l'action «Construction d'une salle multifonctions» portée par la Commune de Fay (Sarthe - 72).

Dans le cadre de la Revitalisation des Centres Bourgs :

Loire-Atlantique (44)

ATTRIBUE

un montant de 13 258,00 € pour le financement des études relatives à la réhabilitation touristique du village de Passay, Commune de La Chevrolière (Loire-Atlantique - 44) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs, pour un montant subventionnable de 44 193,50 € HT figurant en 2.3 - annexe 1.

AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses à la date du 16 avril 2018.

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant correspondant.

APPROUVE

la modification à la baisse des montants du coût de l'opération et de la dépense éligible du projet de réhabilitation touristique du village de Passay (n°2020_08426) porté par la Commune de La Chevrolière (Loire-Atlantique - 44) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres soit un montant subventionnable de 1 373 000, 00 € HT.

ATTRIBUE

un montant de 150 000 € pour le financement des travaux de réaménagement de la Place de l'Abbatiale, Commune de Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Atlantique - 44) au titre de la mesure 29 du Pacte Régional pour la ruralité, revitalisation des centres bourgs, pour un montant subventionnable de 1 871 557,00 € HT figurant en 2.3 - annexe 1.

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant correspondant.

Dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt "Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires":

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 75 000 €, €, pour un montant subventionnable de 150 000 € HT, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée en autorisation de programme, à la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier pour la réalisation de son projet : « Soyez branchés pour aller travailler et vous déplacer au quotidien ».

Dans le cadre de la déclinaison du Plan de relance :

APPROUVE

la modification du règlement d'intervention du fonds « Pays de la Loire Relance investissement communal » tel que figurant en 3.1 - annexe 1.

ATTRIBUE

un montant total de subventions de 153 014 € pour les 3 dossiers figurant en 3.1 - annexe 2, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée au titre du fonds « Pays de la Loire relance investissement communal ».

AUTORISE

la rétroactivité exceptionnelle des trois projets subventionnés au titre du fonds « Pays de la Loire relance investissement communal » tels que figurant en 3.1 - annexe 2.

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 500 000 € pour la mise en œuvre du dispositif "Fonds Régional Territoires d'Industrie".

Dans le cadre du Dispositif régional en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural (MACS) :

ANNULE

la subvention de 9 000 € attribuée à la Société Mahé Gohier, par arrêté n°2018.10006, sur les crédits Région du MACS du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Segréen (Maine et Loire - 49).

ANNULE

la subvention de 2 202 € attribuée à Pro Facility Services, par arrêté n°2018.10012, sur les crédits Région du MACS du Pôle d'Equilibre Territorial Rural Vallée du Loir (Sarthe - 72).

Divers :

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville :

Sarthe (72)

APPROUVE

l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de La Flèche - Sablé-sur-Sarthe telle que figurant en 5.1 - annexe 1

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de La Flèche - Sablé-sur-Sarthe en tant que partenaire, telle que figurant en 5.1 - annexe 1

Dans le cadre des avis de la Région en tant que personne publique associée :

Maine-et-Loire (49)

ÉMET

un avis favorable sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) - Révision Générale N°1 en tant que Personne Publique Associée, sous réserve de la prise en compte des observations, telles que précisées dans l'avis présenté en 5.2 - annexe 1.

Dans le cadre du Fonds d'urgence :

Sarthe (72)

APPROUVE

la demande de prorogation d'un an, soit le 21 février 2021, pour la transmission des pièces justificatives de la Commune de Nogent-le-Bernard, dans le cadre du fonds régional d'urgence au titre des intempéries de mai et juin 2018 (arrêté n°2018_15614) afin de permettre à la collectivité de finaliser l'intégralité de ses travaux.

Dans le cadre de la Rencontre régionale des Maires :

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 100 000 € pour l'organisation de la 3ème rencontre régionale des Maires et des élus locaux prévue le 6 novembre 2020 à l'Hôtel de Région.

Dans le cadre des Etudes prospectives et territoriales - Etude famille INSEE :

AFFECTÉ

une autorisation d'engagement de 8 033 € pour la réalisation d'une étude sur la famille en Pays de la Loire.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final flourish.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Vote dissocié sur la subvention pour la rencontre régionale des Maires de 100 000€ : Abstention Groupe La Région En Marche; Contre : Groupe Socialiste, Ecologiste, Radical et Républicain et Groupe Ecologiste et Citoyen.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs